



AU PRÉALABLE, 60 BALISEURS ONT ÉTÉ FORMÉS.

Dans le Gard, on ne s'égare

Du sentier de pays au chemin de grande randonnée, le département du Gard applique la même méthode : charte signalétique commune et partenariat avec les acteurs. Une démarche qui donne toute sa cohérence à un réseau de chemins et d'espaces naturels.

Le département du Gard gère 3 500 km de sentiers. Leurs itinéraires sont inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et leur entretien est assuré en lien avec les fédérations de randonnée. Ce fonctionnement qui résulte de la signature d'un protocole entre le Conseil général et le Comité départemental de la randonnée pédestre du Gard a donné lieu à la formation de plus de soixante baliseurs officiels. Coordonné par un permanent, qui fait remonter les besoins d'intervention au service environnement du département, ce réseau garantit l'entretien d'un balisage de qualité, conforme à la charte nationale du balisage. Par ailleurs, le Conseil général favorise l'offre infradépartementale d'itinéraires et sites d'activités de pleine nature. Ainsi, les communes de communes souhaitant réaliser des itinéraires qualifiés « d'initiative locale » peuvent bénéficier d'un appui technique et financier. Elles doivent alors respecter la charte signalétique élaborée, sur commande du Conseil général, par un bureau d'étude spécialisé. Des conventions répartissent les rôles respectifs du Conseil général, du Comité départemental de la randonnée pédestre et de la Communauté de communes. Ainsi, le mobilier signalétique apposé sur les sentiers, départementaux ou d'initiative locale, est placé sous responsabilité de la Communauté de communes, laquelle équipe son territoire, tandis que la promotion des itinéraires est réalisée avec le soutien financier du Comité départemental du tourisme. Celui-ci co-diffuse également, avec la communauté de communes ou le pays d'accueil touristique concerné, les topo-guides ou carto-guides. Si l'expérience est réussie c'est qu'elle réunit les acteurs publics, garants de la gestion des équipements publics, et les opérateurs associatifs, garants de l'animation et de la promotion des équipements et facteurs de développement local des territoires. Pour optimiser la qualité de gestion des équipements, le rôle et le niveau d'intervention de chaque acteur doivent être très clairement définis. ■

FREDERIC DELHOUME
CONSEIL GÉNÉRAL DU GARD

>>> Mél.: delhoume_f@cg30.fr

Multiplicité de matériaux, de résistances, de prix...

Comment s'équiper, avec quels avantages ?

Roland Jaffuel fait l'inventaire.

>>> La mise en œuvre

Les matériaux



INSTALLATION À CELSE NIÈRES (VALLOUISE), PN DES ÉCRINS. LE CHOIX DE L'IMPLANTATION ET LE TRAITEMENT DU SOL FAVORISENT UN AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ ET RÉVERSIBLE.

te de méthylène (PMMA) - le polystyrène (non expansé) - le polypropylène alvéolaire - le stratifié - la lave émaillée - les composites (aluminium + bakélite, etc...) - la pierre - le béton... Pour effectuer un choix il faut distinguer le matériel utilisé pour le mobilier support et pour le visuel lui-même.

► **LE MOBILIER SUPPORT** (piétements, poteaux, tables à plan incliné, massif en pierre, en béton...) doit présenter des caractéristiques de résistance au vent et, en fonction de son implantation, de résistance au vandalisme, mais aussi se faire le plus discret possible et avoir une bonne tenue dans le temps.

Si la longévité de la pierre, du béton et des métaux est avérée, le bois n'est pas sans poser quelques problèmes parfois mal évalués (déformation, fentes, vrillage, changement d'aspect par manque d'entretien...). Pour cette raison, on utilise préférentiellement du bois traité en autoclave avec des produits fongicides qui permettent de garder un aspect gris-vert constant pendant une bonne dizaine d'années.

Pour ce type de traitement, dit classe IV, la réglementation va interdire, à partir de juin 2004, l'usage du chrome et de l'arsenic qui faisaient partie de la composition du CCA (chrome, cuivre, arsenic).

L'UTILISATION DU BOIS POSE QUELQUES PROBLÈMES



© PN des Cévennes

Faites votre choix

► **LA LAVE ÉMAILLÉE** a fait ses preuves de longévité depuis près de deux siècles. C'est un matériau haut de gamme, assez cher (de 1 000 à 1 500 euros le m²) et lourd qui nécessite une mise en œuvre soignée et n'est pas autoporteur. Les plaques de lave émaillée, assez cassantes, doivent être solidarisées sur toute leur surface à un support stable. Pas de contrainte pour les quantités commandées.

► **LE STRATIFIÉ** à usage extérieur est composé d'autant de couches de papier kraft enduites de résine phénolique qu'il faut d'épaisseur au produit fini (10 à 20 mm en principaux usages). La dernière couche de papier qui reste visible est imprimée soit en sérigraphie, soit avec des systèmes à jet d'encre dont le secret est jalousement gardé par les fabricants. La principale difficulté réside en effet dans la fixation des pigments pour une bonne résistance aux UV. L'ensemble est mis sous presse à haute température, ce qui donne un matériau compact, dense, présentant un aspect sobre et élégant. Ce matériau autoporteur n'a finalement besoin que d'un support d'ancrage au sol ou peut être fixé facilement sur

des murs. Peu sensible aux variations de température, il n'aime pas les ambiances trop humides à caractère tropical (moississures, dilatation).

Le manque de recul ne permet pas encore de valider sans faille une garantie décennale des couleurs en impression jet d'encre, mais ce matériau présente des caractéristiques qui le désignent comme un matériau d'avenir.

Il faut noter un certain manque de souplesse dans les quantités de commande. Les plaques pressées faisant 2 à 3 m, il faut souvent regrouper les commandes pour remplir une plaque. Le prix au m² varie entre 350 et 700 euros.

Encore peu de fabricants de ce matériau pour usage en extérieur :

- Print France à Chambéry (Savoie) commercialise le Material Exterior Grade (MEG) produit par Abet laminati en Italie;
- La Dauphinoise d'application des plastiques à Saint-Martin-le-Vinoux en Isère;
- Formica France à Quillan dans l'Aude produit maintenant un stratifié d'extérieur après s'être longtemps cantonné dans les usages en intérieur (plaquages de meubles de cuisine et panneaux de wagons SNCF, RATP...).

Le marché de la signalétique en espaces naturels est en expansion, on devrait observer une évolution du nombre de fournisseurs de stratifié.

Autres matériaux

► **LES POLYMÉTACRYLATES DE MÉTHYLÈNE** (PMMA) plus connus sous leur nom de marque (altuglas, plexiglas...), matériaux transparents qui reçoivent alors des films en vinyle adhésifs ou de la sérigraphie. Leurs caractéristiques physiques et leur aspect sont de bonne qualité. En panneaux de grande surface (1 m² ou plus) et compte tenu du prix, on préférera limiter leur épaisseur à 8 ou 10 mm et les monter sur un support autoporteur (bois, par exemple), car leur prix augmente sensiblement avec l'épaisseur. Il faut compter de 150 à 350 euros le m².

La tenue des marquages dépend plus de la qualité des films en vinyle et des encres de sérigraphie ou d'impression à jet d'encre. Elle peut souvent être garantie pour trois à cinq ans, rarement plus.

► **LES POLYCARBONATES**, transparents aussi et incassables, présentent des caractéristiques assez semblables, mais avec une moindre résistance aux rayures pour un coût comparable.

► **L'ALUMINIUM** en plaques de faible épaisseur (1 à 2 mm) peut recevoir des marquages en couleur du plus bel effet, mais n'étant pas autoporteur, il faut prévoir un support et la couleur de fond reste celle de l'aluminium!

► **LES POLYCHLORURES DE VINYLE** (PVC) expansés très utilisés en intérieur en panneaux d'exposition et d'information ne sont pas vraiment recommandables en extérieur en terme de durabilité.

Le marquage provisoire a aussi ses matériaux.

La durée de vie d'un panneau peut aussi être limitée volontairement, elle devient alors un critère de choix qui va orienter vers des matériaux moins chers. Le contreplaqué « marine » laqué sur lequel on peut peindre, coller du vinyle adhésif... et le PVC expansé de faible épaisseur (3 mm) qui reviennent à moins de 30 euros le m².

Le polypropylène alvéolaire de 5 mm, structuré comme un carton d'emballage, est souvent utilisé pour des balisages provisoires d'une journée, d'une semaine. Très léger, il peut aussi bien être marqué avec un feutre que des lettres en vinyle adhésif pour un coût de moins de 15 euros le m². ■

ROLAND JAFFUEL - PARC NATIONAL DES CÉVENNES

sur le net

www.signaletique.espaces-naturels.fr
Site réalisé par Pascal Schoemecker - Emmanuel Coudel pour le compte de la FFRP et l'Aten. (1999)



© PN des Cévennes



LA PRINCIPALE DIFFICULTÉ LIÉE À L'UTILISATION DU STRATIFIÉ : LA RÉSISTANCE AUX UV.